

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Audrey JAMAIN, Monsieur Paul PERRIN, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Juliette LASNE de SAINT-AFFRIQUE, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Fabrice PELLETIER à Monsieur Philippe BAUMY, Madame Aline MERIAU à Monsieur Frédéric MURA, Madame Anne BOUQUIER à Monsieur Bruno GUYARD, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Madame Magali BLANLUET, Madame Anab HASSAN SAED à Monsieur Gérard HUET.

Absents excusés : Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GUYARD.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance le point suivant :

Finances et budgets locaux - Participation à la classe de cirque

A l'unanimité ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

➤Cimetière communal :

- Concession cinquantenaire au nom de EUDES pour un montant de 187 €.

➤Liste des engagements :

Fournisseur	Objet	Compte	Montant
Energio	Etude rénovation gymnase	21 318	4 320, 00 €
Ugap	Vidéoprojecteurs écoles	2 183	12 054, 94 €
TOTAL INVESTISSEMENT :			16 374, 94 €
Audio Centre	Sonorisation éclairage fête du canal	6 232	2 185, 20 €
Houlbert ASFP	Réparation volets roulants CCAS	615 221	1 488, 00 €
Les serres Lanson	Fleurs pour la commune	6 068	1 159, 21 €
Servistores	Pièces pour réparation stores écoles	60 632	1 357, 56 €
Aquatech	Pièces pour analyseurs piscine	60 632	2 533,20 €
TOTAL FONCTIONNEMENT :			8 723, 17 €

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un rendez-vous aura lieu Vendredi 10 juillet 2020, en Mairie, avec ENERGIO, concernant la rénovation énergétique du gymnase.

Il précise que pour UGAP il s'agit de la dernière tranche de travaux.

Pour AQUA-TECH, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que les vannes et les régulateurs de la piscine ont été remplacés.

➤ Droit de préemption urbain :

Pour les DIA, Monsieur le Maire relève un turn-over important.

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

➤ Référence 34/2020

Bâti sur terrain propre – 9, Clos de la Delinière – AP 0437

➤ Référence 35/2020

Bâti sur terrain propre – 17, Rue Notre Dame – AR 0151

➤ Référence 36/2020

Bâti sur terrain propre – 80, Rue de l'Enfer – ZP 0132, ZP 0133, ZP 0134

➤ Référence 37/2020

Bâti sur terrain propre – 14, Route de la Courie – ZS 0016

➤ Référence 38/2020

Bâti sur terrain propre – 7, Rue de la Bretauche – ZR 0422, ZR 0424

2020-066 – Marchés publics - Dossier de consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement d'une délégation de service public « eau et assainissement »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe BAUMY. Monsieur Philippe BAUMY indique que le contrat d'affermage prend fin en juin 2021 et qu'il convient de trouver un assistant à maîtrise d'ouvrage qui pourra nous accompagner pour le renouvellement des délégations pour l'eau et l'assainissement collectif.

Il rappelle les deux missions que sont :

- La préparation du cahier des charges pour les entreprises
- L'accompagnement

Monsieur Philippe BAUMY déplore un calendrier restreint suite au report de la mise en place de ce dossier dû à la pandémie. Il indique que l'entreprise sera sollicitée pour une option, celle de la reprise en régie. Monsieur le Maire précise que dans ce cas ce ne sera plus une entreprise extérieure qui gèrera la compétence eau et assainissement mais la commune. Il avertit que le passage de la DSP (délégation de service public) à une régie oblige à récupérer le personnel de la société affectée à la gestion de la Commune. Monsieur le Maire indique que 6 personnes de la SUEZ sont affectées à la gestion de la Commune de FAY-AUX-LOGES. Il affirme que de plus en plus de communes, notamment celles de taille plus importante, font le choix de la régie. De nombreux travaux ont été réalisés sur la commune. Le choix d'un fonctionnement en régie nécessiterait la création d'emplois. Monsieur le Maire indique que cette solution présente un intérêt financier pour la commune mais qu'il est nécessaire de trouver du personnel compétent. Monsieur le Maire ajoute que la DSP avec la SUEZ dure depuis 20 ans. Dans l'hypothèse où la Commune reprendrait la compétence elle devrait assurer les relevés des compteurs d'eau, la facturation, les travaux. La loi NOTRe prévoit la possibilité d'un report de la prise de compétence par les communautés de communes en 2026. La Communauté de Communes des Loges a sollicité le report à cette échéance. Monsieur le Maire soutient que ce dossier doit être travaillé au niveau de l'intercommunalité. Aujourd'hui, il s'agit d'une compétence obligatoire pour les communautés de communes mais Monsieur Frédéric MURA indique que l'Etat s'interroge sur ce point. Il signale que la Commune de FAY-AUX-LOGES a réalisé 2 186 000 euros de travaux d'assainissement. Le transfert de compétence induit un

PV 2020-5 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

transfert de charges. Monsieur le Maire soutient que la remise en état du réseau réduira le transfert de charges. Plus le transfert de charges est bas, mieux c'est. Monsieur le Maire ajoute que la Commune de FAY-AUX-LOGES a demandé à la Préfecture de repousser le délai initial du 30 juin 2021 au 31 décembre 2021. Monsieur Philippe BAUMY fait savoir que plusieurs personnes, au sein de la commission, vont étudier le dossier : Madame Anab HASSAN SAED, Monsieur Paul PERRIN puis Madame Catherine REVALIER, Directrice générale des services ainsi que Monsieur Michael PENET-BRUN, Directeur des services techniques. Il indique que 12 réunions de travail sont programmées. Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération n'a pas encore été estimé. Madame Catherine REVALIER annonce que le lancement de la consultation aura lieu Vendredi 10 juillet 2020 et que les entreprises auront jusqu'à la fin du mois d'août pour répondre. Le choix du bureau se fera mi-septembre.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les délégations de service public « eau et assainissement » de la commune arrivent à échéance le 30 juin 2021.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) pour élaborer le document programme préalable et préparatoire à la mise en place de la nouvelle délégation de service public, l'organisation et le suivi de la procédure de délégation de service public

Ce marché sera lancé avec une tranche ferme et une tranche optionnelle :

Tranche 1 : Assistance pour la mise en place d'une délégation de service public pour le service « alimentation en eau potable » et le service « assainissement collectif ».

Tranche optionnelle : Assistance pour la reprise des services « alimentation en eau potable » et « assainissement collectif » en régie.

Cette consultation sera passée en procédure « marché à procédure adaptée » (inférieur à 214 000 € HT) selon l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY, 7^{ème} adjoint au Maire « Voirie, aménagements sécuritaires, eau et assainissement »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des délégations de service public, selon la procédure des marchés à procédure adaptée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler toutes les formalités utiles pour cette consultation.

2020-067 – Ressources humaines - Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali BLANLUET.

Madame Magali BLANLUET informe les élus qu'un document unique doit être rédigé. Cette convention régira les intervenants occasionnels dans les domaines extra-scolaires et périscolaires. Elle pourra être élargie sur d'autres secteurs tels que les associations et le Fay'stival. Monsieur le Maire ajoute que le statut de bénévole est un statut reconnu. Il permet aux bénévoles de déclarer les frais de déplacements. Cette convention constitue une protection en cas d'accident et de problèmes relationnels. Monsieur le Maire souligne que les bénévoles sont nombreux pour le Fay'stival, au restaurant scolaire, à la bibliothèque, au Centre Communal d'Action Sociale. A ce titre, il rappelle qu'il est nécessaire de pouvoir les encadrer.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que de nombreux bénévoles interviennent au niveau de la commune que ce soit au niveau scolaire, périscolaire, social ou culturel. Ces bénévoles quand ils interviennent pour la commune sont des collaborateurs occasionnels bénévoles.

Afin de sécuriser leurs interventions au côté de la commune, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention qui fixera les conditions de présence et d'activité de ces collaborateurs occasionnels bénévoles au sein des services de la commune.

Entendu l'exposé de Madame Magali BLANLUET, 2^{ème} adjointe au Maire « Jeunesse, affaires scolaires et affaires sociales »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le projet de convention pour l'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, qui sera signé avec chaque intervenant bénévole., selon le modèle joint en annexe.

2020-068 – Institutions, organisation et vie politique - Election de la commission d'appel d'offres pour les marchés formalisés et pour les délégations de service public

Monsieur Frédéric MURA rappelle que lors de la séance d'installation du Conseil municipal, le 25 mai 2020, une délibération a été prise pour la création des commissions d'appel d'offres (« travaux » et « fournitures et services »). Seulement, il indique que cette désignation pour la commission d'appel d'offres n'est pas conforme pour les procédures formalisées, dont les seuils sont plus de 5 250 000 euros HT pour les marchés de travaux et plus de 400 000 euros HT pour les marchés de services. Monsieur le Maire rappelle que pour les travaux, il n'y a jamais eu de marchés à ce seuil sur la Commune mais que pour les services les montants des renouvellements se cumulant le seuil a été dépassé. Monsieur le Maire indique que pour la délégation de service public il y aura besoin d'une procédure formalisée. Monsieur Bruno GUYARD remarque que Monsieur Hervé LHOMME était désigné titulaire de la commission d'appel d'offre travaux le 25 mai dernier alors qu'il est proposé suppléant dans celle-ci. Monsieur le Maire informe Monsieur Bruno GUYARD que l'autre commission est maintenue pour les procédures non formalisées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la nomination des membres par le Maire si une seule liste est proposée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DÉCIDE de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour les marchés formalisés et pour les délégations de service public :

La liste « Fay ensemble !!! » présente :

Membres titulaires :

Monsieur Philippe BAUMY

Monsieur Paul PERRIN

Madame Anab HASSAN SAED

Monsieur Fabrice PELLETIER

Madame Magali BLANLUET

Membres suppléants :

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE

Monsieur Hervé LHOMME

Madame Vanessa CHABOURINE

PV 2020-5 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Madame Juliette LASNE de SAINT-AFFRIQUE
Monsieur Bruno GUYARD

Une seule liste étant proposée, sont déclarés élus, à l'unanimité :

Membres titulaires :

Monsieur Philippe BAUMY
Monsieur Paul PERRIN
Madame Anab HASSAN SAED
Monsieur Fabrice PELLETIER
Madame Magali BLANLUET

Membres suppléants,

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE
Monsieur Hervé LHOMME
Madame Vanessa CHABOURINE
Madame Juliette LASNE de SAINT-AFFRIQUE
Monsieur Bruno GUYARD

pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la commune, de la commission d'appel d'offres pour les marchés formalisés et la commission de délégation de service public.

2020-069- Institutions, organisation et vie politique - Délégations du Conseil municipal au Maire 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Préfecture a demandé de retirer les TOTEM de la délibération relative aux délégations de fonctions. Les TOTEM ne constituent pas une délégation rattachée au Code général des collectivités territoriales puisqu'ils sont une organisation propre à la Commune de FAY-AUX-LOGES. Toutefois, il rapporte que la Préfecture l'a autorisé à prendre une délibération pour lui permettre d'honorer les prestations des intervenants agissant dans ce cadre. Il ajoute que cette délibération sera également relative au recrutement d'emplois temporaires au sein des services périscolaires et du restaurant scolaire dont les besoins ponctuels de quelques jours ou quelques semaines doivent être résolus rapidement. Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que les recrutements ont lieu en sa présence et celle de Monsieur Gérard HUET, son premier adjoint.

Considérant que le Maire de la Commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire :

En matière de ressources humaines : recruter et signer les contrats nécessaires au bon fonctionnement du service et ne nécessitant pas de modification du tableau des emplois (besoin occasionnel, saisonnier...)

Pour le service famille-jeunesse : la fonction et la signature pour le choix et la passation des conventions de prestations pour assurer les Temps Organisationnels de Transition Ecole-Maison (TOTEM),

Le Maire propose en outre que, conformément aux articles L.2122-17 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau, puissent en son absence ou en cas d'empêchement, exercer lesdites délégations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-ATTRIBUE l'ensemble de ces nouvelles délégations à Monsieur le Maire.

2020-070- Autres domaines de compétence - Terre de jeux 2024

Monsieur le Maire rappelle que ce point, faute d'éléments suffisants, avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil municipal du 25 juin 2020. A ce jour, les informations sont suffisantes et Monsieur Frédéric MURA donne la parole à Madame Aurore YANG, Adjointe au Maire. Madame Aurore YANG présente le contexte et le label « Terre de jeux 2024 ». Elle liste les engagements et explique les intérêts de l'obtention de ce label. Elle développe ensuite les temps forts de l'Olympisme. Elle précise que la semaine olympique et paralympique est organisée début février 2021 et que le 23 juin est célébrée une journée olympique. Elle fait un état des lieux des structures et actions existantes à FAY-AUX-LOGES et communique les idées d'actions pouvant être mises en place sur la Commune. Madame Aurore YANG évoque la place de la municipalité dans le cadre de cette démarche. Enfin, elle nomme deux référents au sein de la commission Communication, fêtes et cérémonies et associations pour porter le projet : Madame Audrey JAMAIN et Madame Christelle TESSIER.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des interrogations. Il souligne cette belle initiative. Il indique que les Communes de CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE (notamment pour son Dojo) et de la FERTÉ-SAINT-AUBIN, candidates pour être villes d'accueil et que la Commune de SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL se présente en tant que ville soutien comme FAY-AUX-LOGES. Monsieur le Maire fait savoir qu'un cavalier ou une cavalière faycien(ne) est en passe d'être sélectionné pour les JO paralympiques. Monsieur le Maire souligne également l'intérêt pour la Commune de se porter candidate si un faycien est sélectionné. Monsieur Pascal PETITPIERRE indique que les jeux olympiques prévus au JAPON seront annulés et non reportés à une date ultérieure. Madame Marianne HUREL soutient que la candidature de la Commune de FAY-AUX-LOGES présente un intérêt dans le cadre de la mutualisation et du travail mené en lien avec les associations. Monsieur le Maire affirme que lorsque Monsieur Patrice BOISTARD de l'association FAY OXYGÈNE et le club de football « Etoile sportive Loges te Forêt » lui ont présenté cette demande il a immédiatement saisi l'intérêt pour la Commune de présenter ce dossier. Il salue ce mouvement collectif autour du sport qui sera porteur pour d'autres projets.

Dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 », chaque collectivité territoriale s'engage selon ses moyens, son champ de compétence, à mettre en place des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux.

Le label Terre de jeux 2024 étant ouvert à toutes les collectivités territoriales françaises, quels que soient le nombre d'habitants, leur taille ou leurs moyens, chacun pourra s'appuyer sur ces exemples et les adapter aux caractéristiques de son territoire et à son ambition.

Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager avec Paris 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Que le sport, par les valeurs qu'il véhicule, est un formidable outil d'éducation et d'inclusion.

Devenir une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est également partager une vision ambitieuse pour les Jeux.

La Commune de FAY-AUX-LOGES souhaite s'inscrire pour devenir une collectivité « Terre de Jeux 2024 ».

PV 2020-5 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Entendu l'exposé de Madame Aurore YANG, 6^{ème} adjointe au Maire « Communication, fêtes et cérémonies et associations »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Commune de FAY-AUX-LOGES pour devenir une collectivité « Terre de Jeux 2024 ».

Domaine et patrimoine - Dénomination de voie publique

Point de l'ordre du jour reporté, à l'unanimité, à une date ultérieure

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que Monsieur Fabrice PELLETIER, Troisième adjoint « Urbanisme et travaux », l'a sollicité pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Il rappelle que l'orthographe est différente « Avaux », « Aveau », « Avau » selon les endroits de la Commune et sur la Commune voisine de DONNERY. Il relève que d'après les vieilles cartes de Cassini l'orthographe était « Avau » et que sur la Commune de DONNERY, peut-être pour se distinguer, c'est « Avaux ». Madame Juliette LASNE de SAINT-AFFRIQUE soulève que l'orthographe de plusieurs autres noms de rues et villes étaient différente par le passé. Monsieur le Maire estime qu'il faut valider une orthographe définitive. Il ajoute que si la modification est acceptée par les services du cadastre il appartiendra à la Commune de FAY-AUX-LOGES d'adresser un courrier en ce sens aux personnes concernées par le changement. Il précise également que même s'il est cohérent d'avoir une seule orthographe, cela ne constituera pas un grand changement. Il rappelle que le discours est le même pour les « Bourassières ». Monsieur le Maire indique également que les panneaux devront être remplacés. Madame Magali BLANLUET suggère que l'orthographe soit harmonisée avec l'orthographe de la Commune de DONNERY et de l'inscription sur le Moulin, puis de regarder les actes d'état civil de l'époque pour voir comment était indiqué le lieu de naissance pour les naissances ayant eu lieu à cet endroit. Monsieur Frédéric MURA craint que les habitants ne fassent pas les changements d'adresse. Monsieur le Maire propose que Monsieur Fabrice PELLETIER puisse venir défendre ce changement et que le point soit reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

2020-071 – Finances et budgets locaux - Participation à la classe de cirque

Point de l'ordre du jour ajouté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali BLANLUET. Elle rapporte que tous les ans la somme est prévue au vote du budget mais qu'au mois de juin la trésorerie réclame la délibération correspondante. Elle fait savoir que la subvention doit être prévue et que pour les années prochaines cette exigence ne sera pas oubliée. Madame Magali BLANLUET rappelle que les élèves de CP ont eu la chance de participer à la classe de cirque du 13 au 17 janvier 2020, avant le confinement lié à la crise sanitaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « jeunesse, affaires scolaires et affaires sociales » pour la participation de la commune à la classe de cirque qui s'est tenue du 13 au 17 janvier 2020 pour les deux classes de CP,

Entendu l'exposé de Madame Magali BLANLUET, 2^{ème} adjointe au Maire « Jeunesse, affaires scolaires et affaires sociales »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DÉCIDE de verser une participation de 850 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour la classe de cirque qui a eu lieu du 13 au 17 janvier 2020,

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.

Informations diverses :

➤ **Analyses d'eau :**

➤ **Résultat des analyses d'eau de l'ARS :**

Mercredi 13 mai 2020 à 11H21 – Bourg – Mairie cuisine :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Mercredi 27 mai 2020 à 11H00 – Château d'eau – Colonne de distribution :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Jeudi 04 juin 2020 à 09H25 – Bourg – Mairie :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

➤ **Repas entre les élus et le personnel communal.**

Monsieur le Maire communique la date du repas entre élus et personnel. Il indique qu'il est à l'initiative de l'organisation de cet événement et que chaque année a lieu un barbecue depuis sa mise en place. Il fait savoir que Monsieur Bruno GUYARD a suggéré que le barbecue soit remplacé par un repas moule-frites. Ce repas est organisé Vendredi 04 septembre 2020 à 19 heures, à la piscine municipale.

➤ **Installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges**

Vendredi 10 juillet 2020.

Monsieur Frédéric MURA communique la date d'installation du Conseil communautaire et annonce sa candidature à la Présidence de la Communauté de Communes des Loges. Il indique qu'il a le soutien de 16 communes membres sur 20. Cette fonction nécessite beaucoup de disponibilités et s'il venait à être élu, Monsieur le Maire ne souhaite pas que ce choix impacte la Commune de FAY-AUX-LOGES. Il affirme que pour pouvoir mener à bien ces fonctions il prendra la décision de mettre fin à l'ensemble des activités professionnelles dans lesquelles il est actuellement engagé. Le Conseil communautaire aura lieu Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures à la Salle des Fêtes de SAINT-MARTIN-D'ABBAT.

➤ **Information personnel communal.**

Monsieur le Maire indique que Madame Catherine REVALIER, Directrice générale des services, a souhaité que l'annonce soit faite en fin de séance du Conseil municipal. C'est avec beaucoup de tristesse que Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Jean-Luc BERTRAND, agent des services technique de la Commune. Il était venu dernièrement à la piscine, rempli de joie. Toutes les pensées de Monsieur le Maire vont vers ses trois enfants. Une cérémonie se tiendra Mercredi 15 juillet 2020 à 12 heures au crématorium Saran les Ifs 1251, Rue Pimelin à SARAN.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Gérard HUET annonce l'arrivée début septembre 2020 de Monsieur Didier MAZZA à la Boucherie située Rue Notre Dame. Le futur boucher vient de la Commune de CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE. Il souligne l'importance de ce commerce pour la population.

Il annonce une réunion publique qui aura lieu à la Salle des Fêtes Jeudi 1^{er} octobre 2020 pour répondre aux questions et sollicitations des habitants dans le cadre du programme de la nouvelle équipe municipale. Cette réunion permettra de transmettre toutes les informations utiles aux personnes.

Dimanche 06 septembre 2020 aura lieu la Brocante.

Une réunion dédiée aux « Bourrassières » mais aussi à toutes les personnes qui le souhaitent, dont la date sera communiquée ultérieurement, abordera les thématiques suivantes :

- EHPAD. Les travaux de voirie démarrent à la mi-août 2020 et l'EHPAD devrait ouvrir au printemps 2022.
- Futur éco quartier des Bourrassières.

- Point d'apports volontaires.

21H11 arrivée de Monsieur Fabrice PELLETIER

Monsieur Gérard HUET fait savoir que ce point d'apports volontaires sera supprimé provisoirement, pour au moins deux ans. Certains riverains pouvaient le trouver pratique mais sa suppression constituera une solution de tranquillité pour d'autres. Monsieur Pascal PETITPIERRE demande à connaître la date. Monsieur le Maire indique qu'elle sera communiquée dans les boîtes aux lettres de chaque habitant. Monsieur Pascal PETITPIERRE remercie Monsieur Gérard HUET d'avoir entendu sa demande et proposer cette réunion.

Madame Magali BLANLUET rapporte que l'affichage de l'obtention du permis de construire de l'EHPAD a été réalisé sur site mais que le panneau a été arraché dans le week-end. Il a de nouveau été mis en place et un constat a eu lieu. Elle fait savoir que les portes des écoles se sont fermées avec beaucoup d'émotions et que le Centre de Loisirs accueille beaucoup d'enfants. Elle rapporte que les adolescents se retrouvent tous les mercredis et que les élèves de CM2 ont reçu leur récompense de fin d'année. Les retours étaient très bons. Elle souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal.

Monsieur Fabrice PELLETIER rapporte que les travaux de l'Église se poursuivent et qu'ils seront interrompus au mois d'août. Monsieur le Maire rappelle qu'une demande avait été formulée par les sapeurs-pompiers pour réaliser des manœuvres sur des structures particulières. Les personnes en charge de la réalisation des travaux avaient refusé cette demande au motif que le personnel travaillait sur le monument la semaine. Les pompiers ne pouvant pas effectuer ces manœuvres le week-end, la demande n'avait pas pu être satisfaite. Monsieur le Maire demande à Monsieur Fabrice PELLETIER de se rapprocher de Madame Mariline BOUCLET et de Monsieur RIDOUX pour permettre aux pompiers d'accéder au monument en semaine dans le courant du mois d'août.

Monsieur Bruno GUYARD informe les membres du Conseil municipal que la Bibliothèque municipale sera ouverte les Mercredis de 15h00 à 18h30 et les Samedis de 10h00 à 12h30. Fermeture prévue du 2 au 31 Août 2020. Réouverture le mercredi 2 Septembre 2020.

Madame Aurore YANG annonce la cérémonie du 14 juillet prochain. Le rendez-vous a lieu Mardi 14 juillet 2020 à 10h45 pour le début du défilé à 11 heures puis à 12 heures pour un pot sera offert par la municipalité. Des tables de pique-nique seront installées pour prendre le repas dans un moment de convivialité. Madame Aurore YANG invite les membres du Conseil municipal à venir nombreux. Elle indique qu'il n'y aura pas de feu d'artifice et que celui-ci est reporté au 30 août 2020 lors de la manifestation prévue avec de belles animations autour du Canal.

Monsieur Philippe BAUMY indique que les travaux de voirie et réseaux de desserte du futur EHPAD débiteront mi-août et que ceux relatifs à l'aménagement sécuritaire Rue Notre Dame et Rue Jean Parer démarreront à partir du 17 août prochain. Il ajoute qu'à titre d'expérimentation deux écluses seront installées Route du Gourdet pour ralentir les véhicules, comme dans la Rue du Carrouge. Monsieur Philippe BAUMY va demander à Monsieur Thierry LESUISSE de mettre en place un radar pédagogique Route du Gourdet pour mesurer l'efficacité de cette mesure.

Madame Marianne HUREL souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal.

Madame Audrey JAMAIN fait savoir que le forum des associations aura lieu Samedi 12 septembre 2020.

Monsieur Paul PERRIN souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal.

PV 2020-5 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Monsieur Bruno GODET indique que dans une démarche écologique souhaitée, l'avenue qui mènera au futur EHPAD fera l'objet d'un cheminement sous forme de jardin avec la mise en place de systèmes d'économie d'énergies.

Monsieur Pascal PETITPIERRE souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal.

Madame Solène MENNECIER souligne l'avancée des différents projets et souhaite bonne chance à Monsieur le Maire pour sa candidature à la Présidence de la Communauté de Communes des Loges.

Madame Mariline BOUCLET demande si la première pierre de l'EHPAD a été posée. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de la date de la pose de la première pierre de l'établissement.

Madame Marie COSTA a hâte d'être en vacances et sera prête pour poursuivre au mois de septembre.

Monsieur Yann BOUGUENNEC informe les membres du Conseil municipal qu'il a assisté, accompagné de Monsieur Maurice TOULLALAN, ancien adjoint au Maire, à sa première réunion au SICTOM et qu'elle s'est bien passée. Il précise que le suppléant remplace n'importe quel titulaire de la Communauté de Communes des Loges. Monsieur Frédéric MURA rappelle que les délégués SICTOM siègent au nom de la Communauté de Communes des Loges et non de la Commune. Le SICTOM indique qu'il a repoussé la réponse à apporter au courrier de la Commune de FAY-AUX-LOGES le sollicitant pour la demande de levées supplémentaires. Il fait savoir que la situation économique est difficile vu le nombre important d'erreur dans le tri. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier a été adressé par la Commune au SICTOM pour qu'il puisse prendre position sur le nombre de levée durant la crise sanitaire pour 23 ou 24 levées. Monsieur Frédéric MURA relève qu'il y a eu une surproduction de déchets par les familles pendant cette période.

Madame Juliette LASNE de SAINT-AFFRIQUE souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal.

Madame Vanessa CHABOURINE souhaite de bonnes vacances aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe de l'ouverture de la piscine municipale Mercredi 1^{er} juillet 2020 et signale que ce jour il y a eu beaucoup d'entrées. Il a eu des retours très positifs sur les maîtres-nageurs. Il suggère de prendre toutes ces précautions durant l'été face à la COVID-19 car la France n'est pas à l'abri d'un retour du virus.

La séance est levée à 21H28.

**Le Maire,
Frédéric MURA.**

